

# Pattes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

## Hors-Série

Mélanges offerts à Roland Delassus pour sa retraite

Selon un usage bien établi, les collègues de bureau se regroupent pour offrir à celui qui se retire un cadeau : choisi avec plus ou moins de bonheur – la chaise-longue ou la canne à pêche, l'intégrale de Bourvil ou une perceuse à percussion –, et remis en grande pompe avec discours, mousseux tiède et gâteaux mous.

Parfois, dans le cas d'une personnalité du monde de l'écrit, ses collaborateurs réalisent une compilation d'articles rédigés pour l'occasion, des « mélanges », sans autre point commun que d'être tous dédiés au néo-retraité. L'équipe rédactionnelle de « Pattes de Mouches et rats d'archives » au grand complet, voulant honorer comme il se doit celui qui l'a accueillie depuis tant d'années, offre à Roland Delassus et aux lecteurs de cette estimable revue cette livraison « hors-série », tant par la taille que par la matière.

Le meurtre d'un joueur de musette, Bourbonnais, 1808

Aujourd'hui, le vingt-trois Novembre mil huit cents huit, heure de  
trois de l'après-midi est comparu au Greffe du Eribunal civil de  
premier ordre de la ville de Montluçon  
Département de l'Allier et pardevant Monsieur Augustin Grosjean  
Aîné, greffier dudit Tribunal, lequel a été mis en  
huisserie audessous dudit Tribunal, lequel en l'acte d'écrit de  
l'ordonnance Rendue la fin de l'acte par Monsieur le Procureur  
du Juri de cet arrondissement, a fait ledit acte au Greffe  
d'une main et de l'autre de l'autre main d'un coup de fusil  
ou de canif ou de quel que autre instrument tranchant et aigu,  
les deux bouts de la poudre de la poudre de la poudre de la poudre,  
laquelle main dite, haut de la poudre de la poudre de la poudre  
Fonction de Monsieur Gabriel Bayle, négociant demeurant au lieu des  
Vareuses Communes de St. Victor duquel ledit acte a été requis  
acte qui lui a été fait par le Greffe et a été fait. Ce qui figure avec  
Mon Greffier susdit des Jours, mais le au qu'edevant Monsieur de Montluçon

TO MONTLUÇON

Monsieur  
Aîné greffier

### *Transcription n° 68-1*

Aujourd'hui vingt-trois novembre mil huit cent huit, heure de trois de l'après-midi est comparu au greffe du tribunal civil de première instance de l'arrondissement communal de Montluçon département de l'Allier et par devant nous François –Augustin Grozieux l'aîné, greffier dud[it] tribunal, le s[ieu]r Agnan Touzet premier huissier audiencier dud[it] tribunal, lequel en exécution de l'ordonnance rendue le jour d'hier par Monsieur le directeur du juri de cet arrondissement, a fait le dépôt en ce greffe d'une musette en peau de boucq [renvoi : ou de mouton] percée d'un coup de couteau ou de canif ou de quelqu'autre instrument tranchant et aigu les deux hautbois et le bourdon cassés et garnis de plomb fondu, laquelle musette, hautbois et bourdons led[it] Touzet a dit être celle appartenante à feu Gabriel Bayet, vigneron demeurant au lieu des Varennes commune de Saint-Victor duquel dépôt led[it] Touzet a requis acte qui luy a été sur le champ octroyé et a led[it] s[ieu]r Touzet signé avec nous greffier susd[it], les jour, mois et an que devant Touzet, Grozieux aîné, g[re]ffier

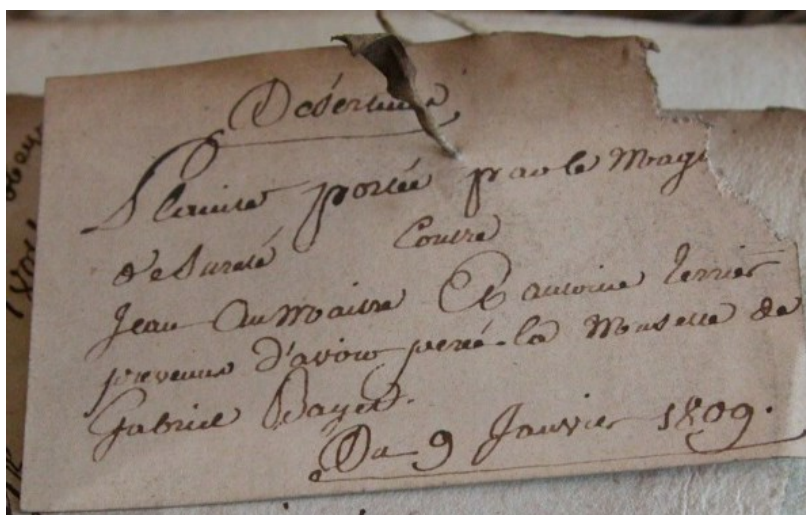
### *Commentaire n° 67*

#### *In memoriam Gabriel Bayet (1750-1808)*

Les habitués de cette rubrique retrouveront ici le document d'archives habituel (A.D. Allier, 2U 41), accompagné de sa transcription. À sa lecture, une question surgit : pourquoi donc remettre au greffe du tribunal de Montluçon une cornemuse ? C'est une longue histoire. Tirons-en d'ores et déjà les avantages : une description – d'une précision peu courante – d'un instrument au début du XIX<sup>e</sup> siècle. La mention la plus intéressante est assurément celle des deux hautbois et le bourdon cassés et garnis de plomb fondu. Cette « garniture », nous la connaissons bien : il s'agit d'incrustations. La traque des facteurs et joueurs de ces cornemuses incrustées occupe beaucoup de chercheurs : quid de leur zone d'utilisation, spatiale et temporelle, quid de l'origine et la fonction de la symbolique des décors qui les recouvrent ?... En tout cas, celle-là est dans un méchant état, percée, cassée. On découvre au passage que l'appellation *musette* n'est pas réservée aux instruments à soufflet – ou alors celui-là est manquant – et que les principales parties sont nommées convenablement, seul le porte-vent est absent.

Tournons-nous alors vers le propriétaire de cet instrument : pour posséder un tel objet, assez richement ornementé, il faut sans doute relever d'une catégorie sociale élevée, ou être un « artiste ». Ce n'est pas le cas ici, notre cornemuseur est vigneron. Était, plutôt. Mais alors la question se repose : pourquoi donc déposer au tribunal la musette d'un mort, cassée, qui plus est ?

L'existence de ce Gabriel Bayet fut découverte par l'entremise d'une étiquette indiquant la matière d'un dossier du tribunal correctionnel de Montluçon (A.D. Allier, 3U Montluçon 712, audience correctionnelle du 9 janvier 1809) qui est reproduite ci-dessous. L'intitulé est clair : *Plainte portée par le magistrat de sûreté contre Jean Aumaître et Antoine Terrier prévenus d'avoir percé la musette de Gabriel Bayet.*



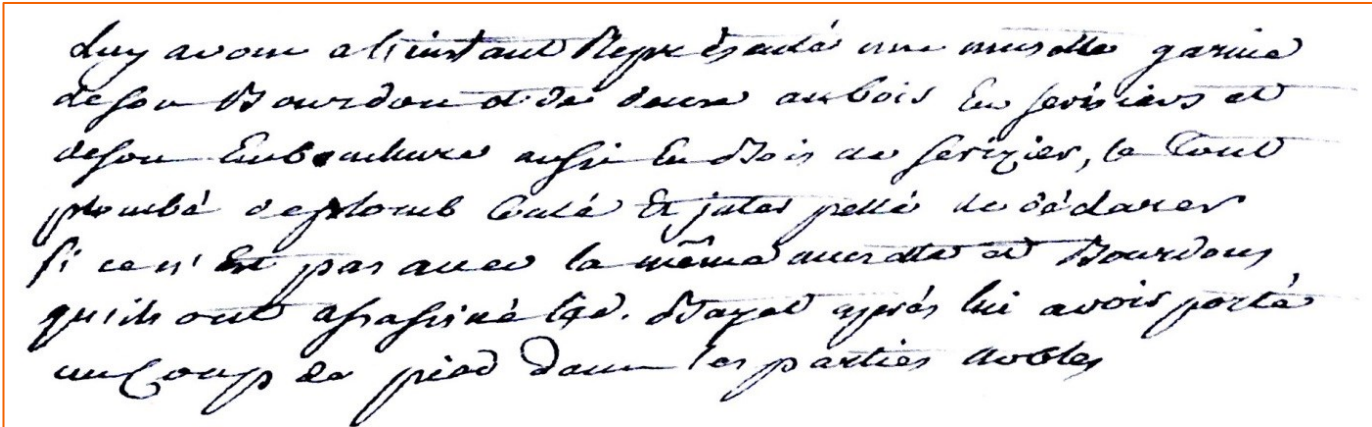
Avec un menu pareil, on se pourlèche les babines, et on découvre les détails de l'affaire : selon un des deux prévenus, Gabriel Bayet aurait déclaré *on vient de me faire une farce, on a percé ma musette*, et selon un témoin *Malheureux, tu as percé ma musette et tu m'empêches de gagner ma vie !* Dans certains interrogatoires, il est bien fait mention de la *poche* de la musette, encore un autre terme parfaitement connu et utilisé. Le même prévenu signale qu'il a répondu *tu la laisse donc percer souvent, déjà je t'en ai payé une qui avait été percée à Désertines, non par moy mais parce qu'on disait que c'était mon frère*. Bref, il semble que percer la poche d'une musette était une blague commune, et que Gabriel Bayet en ait déjà souffert. La part essentielle des plaidoiries des prévenus porte ensuite sur un point essentiel : ils ne sont pour rien dans l'assassinat de Gabriel Bayet... survenu la même nuit !

### *Tué à coups de bourdon de musette !*

Même si cet intertitre fait un peu « presse à scandale », il n'en est pas moins véridique. En effet, une fois sorti du cabaret où on lui avait percé sa poche de musette, Gabriel Bayet est reparti à pied. Ensuite, nul ne sait ce qui est exactement survenu, jusqu'à ce qu'on le retrouve le lendemain matin, mort :

arrivé entre le petit Vernet et les Varennes sur la grande route qui conduit à Saint-Victor et près un petit sentier qui est à gauche de ladite grande route et qui conduit audit lieu des Varennes le chien dudit David aboya ce qui excita leur curiosité, que descendu de dessus la voiture où lui déclarant était, il aperçut ainsi que ledit David une musette à peu près l'accotement de la grande route. Ladite musette leur parut à la lueur de la lune teinte en partie de sang surtout le bourdon, qu'à peu de distance de la musette dans un fossé et à gauche en allant à Saint-Victor, ils virent un homme couché sur le ventre la face en bas et les bras chaque côté du corps qui poussait des soupirs plaintifs que lui déclarant le reconnu pour être Gabriel Bayet que lui déclarant et David l'appelèrent par son nom, que ledit Bayet ne put aucunement leur répondre, que la femme de dernier arriva sur le champ, l'appela, mais en vain. Qu'elle invita le déclarant et David à le mettre sur leur voiture et le conduire à son domicile ce qu'ils firent à l'invitation de ladite femme Bayet après avoir reconnu à la lueur de la lune que ledit Bayet avait la tête toute ensanglantée percée d'un coup de pioche ou autre instrument et l'œil droit hors de la tête par l'effet dudit coup, que ledit Bayet n'avait pas encore rendu le dernier soupir.

Michelle Lougnon, veuve de Gabriel Bayet, témoigne qu'il y a *du sang et de la chair* sur le bourdon de la musette... Rapidement, on interpelle deux suspects, des voisins avec lesquels Gabriel Bayet avait un conflit de voisinage à propos de vin entreposé dans un cellier. On les interroge, et on leur présente la pièce à conviction, la fameuse musette brisée.



Luy avons à l'instant représenté une musette garnie de son bourdon et de deux aubois en seriziers et de son embouchure aussi en bois de serizier, le tout plombé de plomb coulé et interpellé de déclarer si ce n'est pas avec la même musette et bourdons qu'ils ont assassiné led[it] Bayet après lui avoir porté un coup de pied dans les parties nobles

#### *Transcription n° 68-2*

Luy avons à l'instant représenté une musette garnie de son bourdon et de deux aubois en seriziers et de son embouchure aussi en bois de serizier, le tout plombé de plomb coulé et interpellé de déclarer si ce n'est pas avec la même musette et bourdons qu'ils ont assassiné led[it] Bayet après lui avoir porté un coup de pied dans les parties nobles

Les suspects se déclarent innocents du crime (ils seront d'ailleurs acquittés en cours d'assises, faute de preuves et de témoins formels...). On apprend qu'après un *coup de pied aux parties nobles*, Gabriel Bayet a subi la pioche, puis enfin, des coups du bourdon de sa propre musette. Il décèdera chez lui, sans avoir repris connaissance. Des voisins l'auraient entendu dans le chemin où on l'a trouvé, crier *deux fois d'une manière lamentable : Hélas !* La présentation de la musette nous indique le bois qui la compose : c'est un fruitier, cela n'a rien d'étonnant, et correspond aux analyses faites par Bernard Blanc sur des hautbois anciens. De plus, l'*embouchure* est présente et ici le plomb est *coulé*.

### *Mais pourquoi tant de haine ?*

Quelles questions ce fait divers nous pose-t-il ? Il nous confirme tous d'abord certains détails organologiques de la cornemuse – insufflation à bouche, bois fruitier, incrustations, présence de deux bourdons (l'un d'entre eux étant pris pour un hautbois) – ainsi que le fait qu'elle soit vraisemblablement de grande taille, pour que son bourdon soit une arme aussi dangereuse... Nous avons déjà rencontré une telle scène (livraison n° 50, bagarre à Villeneuve sur Allier le 15 août 1786), où un cavalier de la maréchaussée se voyait gratifié d'un coup de bourdon. Dès qu'il s'agit de rosser les cognes, tout le monde se réconcilie<sup>1</sup>, mais là, notre pauvre Gabriel Bayet est mort bien seul. Ce fait divers est-il toutefois exemplaire, c'est-à-dire ne représente-t-il pas que lui-même ? Y a-t-il eu d'autres crimes à coup de bourdons de musette ?

La réponse est hélas oui : le 11 novembre 1785, Jean Pallot valet domestique demeurant au village de Ricros (commune de Domérat, Allier) agresse avec un complice un quidam et *lui décharge tout à la tête et sur le visage plusieurs coups du bourdon de la muzette qui étoit plombé par le bout* (A.D. Allier, série B, châtellenie de Montluçon, n°226-1). Le quidam décède, et Jean Pallot est par la suite pendu en effigie à Montluçon. La musique – ou tout au moins la cornemuse – n'adoucit donc pas toujours les mœurs. Il faut faire l'effort de se placer dans les conditions de l'époque, où la violence des échanges au quotidien est coutumière : au nom de l'honneur, on en vient aux mains régulièrement, on se frappe à coups de pierre, de couteau ou pire, tous sexes confondus. Robert Muchembled fait remarquer – à partir des tableaux de Brueghel – que danseurs et musiciens gardent au XVII<sup>e</sup> siècle l'épée à la ceinture lors des danses<sup>2</sup>. Plus près de nous, Mic Baudimant a trouvé une cornemuse dont le bourdon d'épaule, non percé, est en fait une canne-épée modifiée. Les musiciens populaires doivent se défendre...

### *Fin (provisoire) de l'histoire*

Il va sans dire qu'une visite au tribunal nous apprend bien vite que les pièces à conviction sont régulièrement vendues ou détruites, et que la cornemuse tachée de sang ne nous attend pas depuis deux cent ans sur un rayonnage du greffe. Mais il y a un autre point qui demeure obscur, et qui traduit sans doute le fait que la famille Bayet a un rapport plus étroit que l'on pense avec la cornemuse : Antoine Laprairie (1828-1882), petit-fils de Gabriel Bayet, fut surnommé justement du patronyme de sa mère « Bayet » toute sa carrière. Vingt ans ont séparé sa naissance du décès de son aïeul. Comment en est-il venu à jouer de la cornemuse ? La mémoire familiale avait-elle conservé le souvenir de cet ancêtre, « martyr de la musique », ou bien un autre parent a-t-il transmis la pratique aux générations suivantes ? On ne le sait pas encore à l'heure actuelle, mais rien n'interdit d'imaginer...

Bien des années ont passé depuis cette découverte. Depuis, nulle trouvaille n'est venue l'éclairer d'un jour nouveau, mais il n'est pas interdit d'espérer. Il demeure toujours aussi fascinant de constater que la découverte de ces quelques éléments sur le jeu de grandes cornemuses incrustées aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en Bourbonnais ait dû emprunter les détours sanglants de la chronique criminelle pour nous parvenir.

#### **Mots-clés**

Bourbonnais / XVIII<sup>e</sup> / XIX<sup>e</sup> / Cornemuse / Justice / Manuscrit / Organologie / Violence

<sup>1</sup> Georges Brassens, *L'hécatombe*.

<sup>2</sup> MUCHEMBLED Robert, *La violence au village, sociabilité et comportements populaires en Artois, XV<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles*, Brepols, 1989, 419 p.